

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

**Absents excusés** : 1

**Absents** : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D09032026\_01 : Approbation des comptes de gestion 2025 du budget principal et des budgets annexes « Lotissement Les Jonquilles » et « Lotissement Les Mares », dressés par receveur**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les comptes de gestion sont remis par le comptable de la collectivité au maire pour être joint aux comptes administratifs comme pièce justificative et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

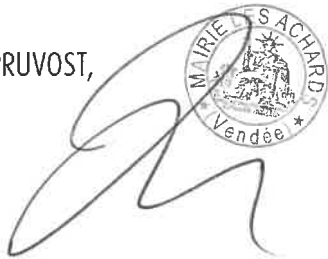
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal, ceux des budgets annexes « Lotissement Les Jonquilles » et « Lotissement les Mares » dressés pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



A circular official stamp of the Municipality of Les Achards, Vendée, is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE LES ACHARDS' at the top and 'Vendée' at the bottom, with a central emblem.

Le Maire,

Michel VALLA



A circular official stamp of the Municipality of Les Achards, Vendée, is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE LES ACHARDS' at the top and 'ndée' at the bottom, with a central emblem.

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jours, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 11/03/2026  
Au registre